



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les jeunes ruraux et l'école

Claude Grignon

Citer ce document / Cite this document :

Grignon Claude. Les jeunes ruraux et l'école. In: Économie rurale. N°76, 1968. pp. 81-90;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1968.2008>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1968_num_76_1_2008

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

The chances of school success and education are not equally shared at every step of the school curse, between the various social classes, the children belonging to the poorer classes being left behind or excluded.

Agricultural Wage-earners and farmers' children are the most disadvantaged by the school system ; a peasant origine seems to increase the handicaps. This situation is probably the consequence of both the actual constraint hanging on young countrymen and the reticence of the traditional peasant society toward school. The evolution of the peasant society does not inevitably entail a change in the attitude of all the social groups that form it towards school ; the development of an innovating attitude depends on the social structure of the village community.

Résumé

Les chances de réussite scolaire et de scolarisation ne se distribuent pas également entre tous les enfants issus des différentes catégories sociales ; à toutes les étapes du cursus scolaire, ceux qui sont originaires des classes populaires sont l'objet de mécanismes de relégation et d'élimination. Les enfants des salariés et des exploitants agricoles sont les plus défavorisés en face du système scolaire ; tout se passe comme si l'origine rurale redoublait les handicaps dûs à une origine populaire. Cette situation semble être la résultante des contraintes objectives qui pèsent sur les jeunes ruraux et de la réticence de la société rurale traditionnelle à l'égard de la scolarisation.

L'évolution de la société rurale n'entraîne pas nécessairement pour tous les groupes sociaux qui la composent une conversion des attitudes à l'égard de l'Ecole ; l'adoption de comportements novateurs est liée à la structure sociale de la communauté villageoise.



LES JEUNES RURAUX ET L'ECOLE

par Claude GRIGNON

Assistant à l'I.N.R.A. - Sociologie

Les chances de réussite scolaire et de scolarisation ne se distribuent pas également entre tous les enfants issus des différentes catégories sociales ; à toutes les étapes du cursus scolaire, ceux qui sont originaires des classes populaires sont l'objet de mécanismes de relégation et d'élimination. Les enfants des salariés et des exploitants agricoles sont les plus défavorisés en face du système scolaire ; tout se passe comme si l'origine rurale redoublait les handicaps dûs à une origine populaire. Cette situation semble être la résultante des contraintes objectives qui pèsent sur les jeunes ruraux et de la réticence de la société rurale traditionnelle à l'égard de la scolarisation.

L'évolution de la société rurale n'entraîne pas nécessairement pour tous les groupes sociaux qui la composent une conversion des attitudes à l'égard de l'Ecole ; l'adoption de comportements novateurs est liée à la structure sociale de la communauté villageoise.

YOUNG COUNTRYMEN AND SCHOOL

The chances of school success and education are not equally shared at every step of the school curse, between the various social classes, the children belonging to the poorer classes being left behind or excluded.

Agricultural wage-earners and farmers' children are the most disadvantaged by the school system ; a peasant origine seems to increase the handicaps. This situation is probably the consequence of both the actual constraint hanging on young countrymen and the reticence of the traditional peasant society toward school. The evolution of the peasant society does not inevitably entail a change in the attitude of all the social groups that form it towards school ; the development of an innovating attitude depends on the social structure of the village community.

L'INÉGALITÉ DES CHANCES DE SCOLARISATION ET DE REUSSITE

On sait que les chances de réussite scolaire et de scolarisation ne se distribuent pas également entre les enfants issus des différentes catégories sociales : en 1961-1962, un fils de cadre supérieur avait plus d'une chance sur deux d'accéder à l'enseignement supérieur, et un fils de salarié agricole moins d'une chance sur 100 (1). Si les enfants originaires des classes populaires n'ont que de faibles probabilités d'entrer à l'université, c'est parce que la sélection qui s'opère tout au long du cursus scolaire ne s'exerce pas avec la même rigueur pour les différentes classes sociales ; c'est pour les enfants des classes ouvrières et paysannes que l'élimination est à la fois la plus précoce et la plus forte ; le barrage le plus décisif se situe en effet au moment de l'entrée en sixième, et non comme on l'admet communément au niveau du baccalauréat : pour la majorité

des enfants issus des classes populaires, l'interruption des études à la fin de la scolarité primaire demeure la règle ; en 1962, 94,1 % des fils de membres des professions libérales âgés de 15 à 19 ans étaient scolarisés, contre 39,6 % des fils d'ouvriers spécialisés, et 32 % des fils d'agriculteurs (2). S'il est vrai que la proportion d'enfants entrés en sixième est passée de 40 % en 1955 à 55,8 % en 1962, il n'en reste pas moins que cette proportion est de 32 % pour les enfants de salariés agricoles, de 40 % pour ceux des exploitants, alors qu'elle est de 94 % pour ceux des cadres supérieurs (3). La prolongation des

(2) PRADERIE (M.), SALAIS (R.). — Une enquête sur la formation et la qualification des Français - Etudes et Conjuncture, n° 2, février 1967, p. 21.

(3) SAUVY (A.), GIRARD (A.). — Les diverses classes sociales devant l'enseignement - Population, mars-avril 1965, pp. 210-211.

(1) BOURDIEU (P.), PASSERON (J.C.). — Les héritiers - Editions de Minuit, Paris, 1964, p. 15.

études, qui constitue un avenir normal pour les élèves moyens issus des classes privilégiées, continue donc à représenter, pour les enfants des classes populaires, un avenir exceptionnel réservé aux élèves exceptionnels : alors que 72 % des enfants de cadres supérieurs ayant obtenu des résultats médiocres sont entrés en 6^e en 1962, 36 % des bons élèves enfants d'agriculteurs, sont restés à l'école primaire (4).

Relégation et élimination des enfants d'origine populaire

Malgré cette sur-sélection, les enfants originaires des classes populaires qui entrent en sixième ont des chances de poursuivre leurs études plus faibles et sont plus fréquemment éliminés que les enfants issus des classes moyennes ou supérieures : alors que les enfants de salariés et d'exploitants agricoles, d'ouvriers et de personnel de service représentaient 36,3 % d'une génération d'enfants entrés en sixième en 1958-1959, ils n'étaient plus que 26,5 % lorsque cette génération est arrivée en troisième en 1961-1962 (5). En outre tout se passe comme si les enfants originaires des classes populaires devaient payer la prolongation de leur scolarité par une relégation dans les filières d'enseignement les moins prestigieuses et les moins riches en débouchés, et ce à tous les niveaux du parcours scolaire : ainsi 69 % des enfants de cultivateurs entrés en sixième ont été admis dans un CEG, alors que 70 % des enfants de cadres supérieurs sont entrés au lycée (6) ; or les élèves des collèges ne disposent pas des mêmes avantages que ceux des établissements traditionnels ; astreints dans la majorité des cas à entrer dans une section moderne où enseignent des maîtres moins qualifiés, contraints de changer d'établissement pour prolonger leurs études au delà du B.E.P.C., ils aboutissent le plus souvent à l'Ecole Normale d'instituteurs ou aux sections M' ou techniques des lycées. De la même façon, les étudiants issus des classes populaires sont pratiquement exclus des grandes Ecoles et des classes préparatoires : en 1961-1962, 51 % des élèves des ENS (Ulm et Sèvres) et 57 % des polytechniciens étaient fils de cadres supérieurs ; 1 % d'entre eux étaient d'origine agricole, 2 et 3 % d'origine ouvrière (7). De surcroît, l'entrée en faculté se paie d'une restriction des choix plus ou moins sévère selon l'origine sociale :

un fils de salarié agricole qui entreprend des études supérieures a plus de 80 chances sur 100 de faire des études de sciences ou de lettres, un fils de cadre supérieur a presque une chance sur deux de faire des études de droit ou des études médicales (8).

Pour la majorité des enfants issus des classes populaires, la faiblesse de l'héritage culturel et la connaissance plus ou moins implicite que leurs familles possèdent de leurs chances réelles de scolarisation et de réussite tendent à faire de la prolongation de la scolarité une entreprise irréalisable et par là-même, inconcevable ; c'est seulement en apparence, en effet, que l'orientation d'un enfant dépend de ses « aptitudes », de ses « goûts » et des « désirs » de sa famille, puisque ces facteurs ne sont en général que la résultante de sa situation sociale ; l'échec scolaire n'exprime le plus souvent rien d'autre que la distance qui sépare la culture familiale de la culture savante transmise par l'Ecole ; en dépit de l'idéologie justificatrice qui voit dans une répartition naturelle des « dons » le principe de la sélection scolaire, les enfants issus des classes supérieures, qui doivent à leur entourage d'entretenir un rapport de familiarité non seulement avec les savoirs et les schémas de pensée transmis par l'Ecole, mais encore avec le langage dans lequel celle-ci les transmet, ont plus de chances de réussir que les enfants originaires des classes populaires (9), qui doivent acquérir et intérioriser une culture qui leur est en quelque sorte étrangère. En outre, c'est sur la connaissance des cursus scolaires et professionnels suivis par les prédecesseurs issus du même milieu social que les familles des classes populaires définissent implicitement pour leurs enfants l'avenir qu'il leur est raisonnablement permis d'espérer ; le niveau d'aspiration de chaque catégorie sociale tend à s'ajuster sur les probabilités d'accès et de réussite que lui offrent objectivement les différentes filières de formation et de placement des jeunes ; en déterminant pour chacun un avenir de classe, l'exemple des aînés façonne très tôt les projets des plus jeunes ; l'élimination et la relégation des enfants des classes populaires induisent ainsi leur auto-élimination et leur auto-relégation, suivant un processus cumulatif qui tend à se perpétuer (10).

(8) BOURDIEU (P.), PASSERON (J.C.). — Op. cit., t. 15.

(9) Cf. SAUVY (A.), GIRARD (A.). — Op. cit., p. 213 : alors que 55 % des enfants de cadres supérieurs obtiennent à l'école primaire de bons ou très bons résultats, il y a seulement 29 % de bons ou très bons élèves parmi les enfants de salariés agricoles.

(10) Cf. BOURDIEU (P.), PASSERON (J.C.). — Op. cit., p. 14.

(4) SAUVY (A.), GIRARD (A.). — Op. cit., p. 216.

(5) SAUVY (A.), GIRARD (A.). — Op. cit., p. 219.

(6) SAUVY (A.), GIRARD (A.). — Op. cit., p. 217.

(7) BOURDIEU (P.), PASSERON (J.C.). — Op. cit., pp. 22 et 23.

L'origine rurale redouble les handicaps dus à l'origine sociale

Parmi les enfants d'origine populaire, ceux des salariés et des exploitants agricoles sont les plus défavorisés en face du système scolaire : tout se passe comme si l'origine rurale redoublait les handicaps dus à l'origine sociale. On observe certes des variations régionales importantes ; certains départements à forte population rurale ont un taux relativement élevé de scolarisation en sixième ; c'est cependant dans les départements les moins urbani-sés, tels que la Mayenne ou la Vendée, qu'on rencontre les taux d'entrée en sixième les plus bas. En outre, pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles, le taux de scolarité des jeunes de 15 à 19 ans était, en 1962, de 54,8 % pour les ménages urbains, et de 39,8 % pour les ménages ruraux ; 84,3 % des fils d'exploitants agricoles nés en 1918 et après, et 88,8 % des fils de salariés agricoles ont interrompu leurs études à l'issue de l'école primaire ; c'est le cas pour 81,1 % des fils de manœuvres, pour 76,2 % des fils d'ouvriers spécialisés et pour 67,5 % des fils d'ouvriers qualifiés (12). L'hétérogénéité des catégories socio-professionnelles masque sans doute les disparités dont sont victimes les enfants des classes paysannes ; si la catégorie « salariés agricoles » peut être considérée comme relativement homogène, la catégorie « agriculteurs » regroupe tous les exploitants, quels que soient la superficie et le mode de faire-valoir des exploitations.

(11) C'est peut-être à cette hétérogénéité des catégories qu'il faut attribuer, pour une part, les disparités que l'on constate entre les cursus scolaires des enfants d'agriculteurs et ceux des enfants d'ouvriers, pour ceux d'entre eux qui sont entrés en sixième : si les enfants d'exploitants agricoles prolongent leurs études au-delà de l'école primaire moins souvent que les enfants d'ouvriers, la lecture des données statistiques fait apparaître que ceux qui les poursuivent ont plus de chances d'obtenir le baccalauréat, et que la probabilité d'accès à l'enseignement supérieur est, d'une manière générale, plus forte pour les enfants d'agriculteurs que pour ceux qui sont issus de familles ouvrières ; on peut penser que les chances de succès scolaires des enfants de « l'aristocratie paysanne » sont beaucoup plus élevées que celles de la moyenne de la catégorie. Cela dit, l'hétérogénéité des catégories statistiques accentue sans doute des écarts réels ; en effet, la sélection sévère dont sont l'objet les enfants issus des classes paysannes au début du parcours scolaire ne laissait jusqu'ici accéder à l'enseignement secondaire que ceux dont la réussite était quasi certaine, parce que des circonstances exceptionnelles venaient compenser les handicaps dont ils étaient l'objet ; on observe un fait analogue pour les enfants issus des familles ouvrières les plus défavorisées : 4,2 % des fils des manœuvres ayant poursuivi leurs études jusqu'à 16 ans et plus, ont obtenu un diplôme d'enseignement supérieur, contre 1,9 % des fils d'ouvriers qualifiés (12).

LA SOCIETE RURALE TRADITIONNELLE ET L'ECOLE

L'apparente continuité suggérée par les données statistiques masque l'existence du seuil qui sépare le monde rural de la société urbaine en matière de scolarisation ; si les classes populaires urbaines sont défavorisées en face du système scolaire, la société rurale, et plus particulièrement la société paysanne, tenue à l'écart et gardant ses distances, se trouve en quelque sorte « retranchée de l'Ecole ». Les jeunes ruraux supportent un handicap culturel analogue à celui des enfants d'ouvriers ; mais l'assurance de la société rurale traditionnelle, dotée d'un système de valeurs propre qui ne reconnaît que le travail manuel, érigéait de surcroît en norme le sentiment de l'impossibilité ; c'est pourquoi l'en-

trée au collège constituait naguère, pour les enfants des classes paysannes, une option non seulement interdite, mais à tous égards impensable. Jusqu'à une date récente, les comportements en matière d'éducation des familles paysannes sont restés soumis à un modèle traditionnel, expression et cristallisation de contraintes objectives réinterprétées dans la logique de l'éthos de la société rurale : ce qui ne pouvait être réalisé a été ressenti comme ce qui ne devait pas être entrepris.

Les analyses qui suivent sont fondées sur les résultats d'une enquête entreprise à S..., en 1966, par le Laboratoire de sociologie rurale de l'I.N.R.A., en collaboration avec le Centre de sociologie européenne (13). Village traditionnel. S... permettait

(11) Ainsi, on comptait en 1966 16 % d'élèves de l'I.N.A. dont le père était « exploitant agricole » ; cependant 5,5 % seulement de l'ensemble des élèves étaient fils de petits cultivateurs ; les deux tiers des pères agriculteurs possédaient ou géraient des exploitations de plus de 50 ha (d'après une enquête du Centre de Sociologie Européenne, en cours d'exploitation).

(12) Cf. PRADERIE (M.) et SALAIS (R.), op. cit. p. 32

(13) Ce travail qui a permis de reconstituer les biographies scolaires et professionnelles des 210 élèves sortis de l'école primaire entre 1942 et 1965, a été entrepris dans un village de 220 habitants situé dans le département de la Sarthe, dont le taux de scolarisation en sixième est relativement faible, et dans une région d'agriculture artisanale où dominent les petites exploitations.

l'étude de comportements éducatifs et de mécanismes de sélection scolaire traditionnels, et à certains égards « idéal-typiques » (14). Il conviendrait sans doute de comparer cette situation exemplaire avec ce que l'on peut observer dans d'autres régions, en choisissant d'étudier notamment le « cas-limite » opposé d'une collectivité rurale novatrice, implantée dans une région de grande culture moderne. Cette recherche a permis de constater que les aspirations des familles, la réussite scolaire à l'école primaire et, en définitive, l'action de l'instituteur sont déterminées à la fois par des mécanismes objectifs et notamment par la situation des enfants en face du système scolaire, et par les règles traditionnelles qui régissent l'éducation et la formation des jeunes. Les enfants sont en quelque sorte promis à un avenir collectif, dont les étapes sont connues à l'avance parce qu'il reproduit la carrière des parents ; ainsi, à S..., les enfants d'agriculteurs quittent l'école primaire pour devenir aides-familiaux dans l'exploitation paternelle jusqu'au mariage ou jusqu'au service militaire ; ils s'établissent alors sur une petite exploitation pour louer, par la suite, une ferme plus importante. Les enfants des petits exploitants, des journaliers agricoles et des ouvriers se placent soit dans des fermes voisines, soit auprès d'artisans connus de la région ; un réseau de relations familiales et amicales permet d'établir un certain nombre de filières reconnues et éprouvées : pour qui peut ainsi assurer le « placement » de ses enfants, il ne serait pas même concevable d'envisager un autre *cursus*. Interrogés sur leur propre biographie, les habitants de S..., tout en émettant parfois le regret, peut-être provoqué par la situation d'enquête, de n'avoir pas poursuivi leurs études, soulignent le caractère anormal qu'eût comporté pareille option à leur époque, et la réprobation qu'elle eût suscité de la part de la collectivité.

« A ces moments-là, on n'était pas à même de choisir. Quand on avait fini l'école, c'était pour rester avec nos parents ou aller en journée... ».

« Si j'avais pu, j'aurais continué : j'étais capable, mais mes parents étaient cultivateurs ; s'ils m'avaient fait instruire à ce moment-là, ils auraient fait rigoler d'eux ; on aurait dit : ils sont tous fous »

Manquement à la norme, la prolongation de la scolarité est elle-même régie par des normes ; pour

(14) Cependant S..., situé à 25 km du Mans, est en contact avec la civilisation urbaine ; la crise agricole, sensible surtout depuis 1955, a renforcé l'attraction exercée sur les jeunes par ce centre industriel. On a donc pu essayer également de rendre compte de l'évolution des comportements éducatifs d'une collectivité rurale confrontée avec des difficultés économiques croissantes et de plus en plus exposée à l'effet de démonstration de la société industrielle, et d'analyser notamment les processus par lesquels s'introduisent et se transmettent les pratiques novatrices.

qu'un enfant poursuive des études, il faut qu'il soit exclu de la collectivité villageoise soit par son origine sociale, soit par ses caractéristiques personnelles ; la prolongation de la scolarité reste le privilège des enfants issus des catégories sociales supérieures (médecins, notaires, instituteurs, commerçants aisés) ou, exceptionnellement, le refuge de quelques « miraculés » issus de familles très pauvres et mal intégrées à la communauté, pris en charge par les instituteurs. Parmi les enfants d'origine paysanne, ne peuvent guère prétendre entrer au collège que ceux que distinguent à la fois une excellente réussite scolaire et des inaptitudes physiques ou des bizarries morales reconnues. Or, tout concourt à limiter les performances scolaires des enfants d'agriculteurs : handicapés comme les enfants des classes populaires urbaines par la distance qui sépare la culture scolaire de l'univers familial, enclins à valoriser les activités extra-scolaires qui les préparent plus directement aux métiers que l'expérience des aînés leur assigne comme seul avenir possible, ils sont de surcroît incités à se garder de la « tentation scolaire » par la sagesse paysanne qui leur rappelle que la réussite à l'école atteste seulement la valeur de ceux qui ne peuvent prouver autrement leur excellence ; parce que la scolarité est considérée traditionnellement comme une obligation respectable, mais sans rapport direct avec les travaux qui font le sérieux de la vie, le fils d'exploitant agricole met en pratique dans son comportement d'écolier les vertus familiales de travail, sans toutefois se laisser aller à un zèle déplacé et suspect ; au village, l'échec scolaire ne peut déshonorer que les enfants d'instituteurs ou de notables. À S..., les familles d'enseignants sont seules à pouvoir transmettre à leurs enfants une culture analogue à celle que véhicule l'Ecole ; en dépit de l'absence de disparités culturelles marquées en face de la culture savante, les résultats des enfants à l'école primaire demeurent liés à l'origine sociale : plus la famille est intégrée à la collectivité villageoise, plus elle participe aux valeurs paysannes, et plus la réussite des enfants a des chances d'être moyenne : les enfants d'artisans et de commerçants sont en général de bons ou d'assez bons élèves, ceux des agriculteurs passables ou assez bons, ceux des ouvriers soit bons, soit très faibles.

Contraintes objectives et valeurs traditionnelles

La réticence de la société rurale traditionnelle à l'égard de la scolarisation constitue une réponse obligée à la situation objective des jeunes ruraux en face du système d'enseignement, aux obstacles économiques et aux handicaps culturels qui font de la prolongation des études une entreprise coûteuse et malaisée ; en même temps elle s'inscrit dans la logique culturelle de cette société. Elle est donc la résultante d'une constellation de facteurs qui n'agissent jamais de façon indépendante, et dont il est

difficile de mesurer les poids respectifs. Ainsi les obstacles économiques peuvent constituer, au moins dans les régions les plus déshéritées, un obstacle réel à la prolongation de la scolarité ; alors que le travail des enfants est souvent indispensable à la survie de l'exploitation ou à l'équilibre du budget familial, l'entretien d'un collégien occasionne des dépenses que des bourses insuffisantes ne peuvent compenser ; cependant les contraintes économiques et financières ne suffisent pas à rendre compte de la réticence des familles ; en effet, leur atténuation ne détermine pas nécessairement les plus favorisés à envoyer leurs enfants au collège. Pour que les parents se décident à engager le « pari scolaire », il ne suffit pas que leurs ressources leur permettent de miser ; encore faut-il qu'ils soient incités à le faire. Or, le respect des valeurs traditionnelles interdit de s'engager dans une entreprise que l'absence ou le nombre insuffisant de précédents heureux font paraître risquée ; de plus, cette entreprise est réellement aléatoire puisque le risque d'élimination encouru par les enfants qui poursuivent leurs études est élevé. Si la société paysanne impose des conditions draconniennes à la prolongation de la scolarité, c'est donc à la fois parce que la minimisation des risques encourus est une des dimensions essentielles de l'ethos traditionnel, et parce que l'appréciation diffuse des risques réels d'échec incite les familles à s'entourer de toutes les garanties.

Les familles paysannes, faute de posséder les critères de l'Ecole, ne peuvent déterminer avec exactitude la valeur scolaire de leurs enfants ; c'est pourquoi il est nécessaire que l'Ecole fasse les premiers pas pour qu'on se résolve à envisager l'entrée d'un enfant au collège : les démarches répétées de l'instituteur auprès des parents, la promesse d'une bourse, sont des préalables

indispensables parce qu'ils manifestent l'intérêt porté à l'élève et témoignent ainsi de sa valeur qui est le gage de la réussite ultérieure.

L'action des instituteurs est, elle aussi, déterminée par la situation des élèves en face du système d'enseignement et par le rapport que les familles entretiennent avec l'Ecole. Parce qu'ils connaissent les risques d'échec encourus par leurs élèves, ils s'efforcent de les minimiser ; c'est pourquoi ils tendent à orienter les enfants en prenant en compte à la fois leur réussite scolaire et leur origine sociale ; s'ils s'abstiennent parfois d'inciter de bons élèves issus de familles déshéritées à entrer au collège, tout en conseillant l'entrée en sixième à des enfants dont les résultats scolaires sont plus faibles mais qui sont issus de familles plus favorisées, c'est parce qu'ils mesurent avec exactitude l'ampleur des handicaps et le bien-fondé des résistances familiales. Si l'instituteur de S...., en poste dans le village depuis 1942, ne milite pas en faveur de la prolongation des études et s'il n'intervient, semble-t-il, que lorsque ses démarches ont des chances d'aboutir, c'est à la fois parce qu'il apprécie les limites de son influence auprès des familles, et parce que la connaissance explicite de la situation de ses élèves en face de l'Ecole l'incite à reprendre à son compte la sagesse intuitive des parents :

« Dans la mesure où nous envisageons l'avenir des enfants, nous ne voudrions pas les envoyer à un échec quasi certain. Bien que l'égalité démocratique nous soit chantée sur tous les tons, nous savons que dans les conditions scolaires et sociales actuelles nos élèves sont démunis au départ ; nous sommes devenus extrêmement modestes et nous avons relativement peu poussé à l'entrée en sixième ».

LA CONVERSION DE L'ATTITUDE TRADITIONNELLE A L'EGARD DE L'ECOLE

Parce que la société traditionnelle refuse au nom de ses valeurs ce qui lui est objectivement refusé, tout concourrait à interdire aux jeunes ruraux de poursuivre des études ; pour que soient surmontés les obstacles et les handicaps et transgressés les interdits, il fallait, naguère encore, une succession de miracles individuels. En détruisant l'assurance de la société paysanne, les difficultés économiques rendent possible une conversion progressive de l'attitude traditionnelle à l'égard de la scolarisation ; on peut se demander si l'affaiblissement du système de valeurs ancien, l'adoption de comportements novateurs en matière de production et de consommation ne déterminent pas nécessairement l'adoption de pratiques novatrices en matière d'édu-

cation : dans la mesure même où la prolongation de la scolarité était quasi interdite par les normes traditionnelles, ne peut-on s'attendre à un accroissement, voire à la généralisation de la demande scolaire en milieu rural, dès lors que s'accroît le nombre de ceux qui entendent manifester leur adhésion aux valeurs de la modernité ? Que les familles convertissent leur attitude à l'égard de l'Ecole ne peut suffire, certes, à faire disparaître le handicap scolaire des jeunes ruraux, puisque celui-ci est lié à des mécanismes d'élimination et de relégation proprement scolaires ; l'augmentation de la demande d'éducation constitue cependant une condition favorable à l'apparition et au développement du processus de scolarisation.

Structure sociale et évolution des attitudes

Bien qu'elle soit liée à l'intériorisation progressive de l'ensemble des normes de la société urbaine, l'adoption de comportements éducatifs novateurs n'est pas l'aboutissement obligé de l'évolution culturelle des différentes catégories sociales qui composent la société rurale ; la conversion de l'attitude traditionnelle à l'égard de l'Ecole semble être plutôt la résultante de processus spécifiques, différents en partie de ceux qui déterminent les ruraux à « urbaniser » leurs comportements dans les autres domaines ; l'attitude des familles rurales à l'égard de l'enseignement reste, en effet, déterminée par la situation objective des jeunes en face du système scolaire. Pour que se généralise la prolongation de la scolarité, il est nécessaire qu'elle constitue pour toutes les catégories sociales une filière possible (15) et qu'elle soit perçue comme telle ; il faut donc que la diminution du coût de la scolarisation permette aux familles les plus défavorisées d'orienter leurs enfants vers le collège ; en ce sens la création d'établissements nouveaux, une politique d'attribution des bourses plus libérale constituent des conditions favorables à l'accroissement du taux de scolarisation. L'abaissement du coût des études constitue cependant une condition permissive et non suffisante : il faut également que l'accroissement des chances réelles d'entrer au collège et d'y réussir minimise le risque effectif du « pari » scolaire et aussi que l'évaluation des risques incite les familles à parier. C'est par l'intermédiaire de la probabilité subjective de poursuivre et de réussir des études que le comportement des parents s'ajuste sur les possibilités objectivement offertes par le système scolaire.

En effet, l'avenir des jeunes ne peut être envisagé que par référence à des exemples connus, issus de la collectivité villageoise ; c'est en se fondant sur les précédents que les familles évaluent implicitement les chances de leurs enfants ; en ce sens la scolarisation comme la non-scolarisation est pour une part la résultante de processus auto-cumulatifs : l'entrée au collège d'un petit nombre de précurseurs accroît les chances objectives de scolarisation pour l'ensemble des jeunes du village, et incite par là-même les familles à considérer comme moins

(15) La filière scolaire peut être parfois la seule filière possible et la prolongation de la scolarité peut constituer dans certains cas un « choix » forcé : la crise de l'emploi en milieu rural, la disparition progressive des filières traditionnelles de placement peuvent inciter les familles à considérer l'entrée au collège ou au Centre d'apprentissage comme une solution d'attente et comme un moindre mal.

Cf. PRADERIE (M.). — Travail et division du travail entre les sexes - In : DARRAS - Le partage des bénéfices. - Paris. 1966 - Editions de Minuit, p. 182.

improbable la scolarisation des cadets ; cette augmentation de la probabilité subjective induit à son tour un accroissement de la probabilité objective de poursuivre des études. Cependant ce cycle de la scolarisation une fois amorcé, risque d'être interrompu pour peu que « l'aventure scolaire » se solde par un échec pour un certain nombre de novateurs ; la probabilité d'accès à l'enseignement secondaire reste en effet fonction de la probabilité subjective de réussite ultérieure : on n'engage pas un pari si l'on juge qu'on a de trop fortes chances de le perdre. Or, il est probable que les risques d'échec ne sont pas rigoureusement égaux pour les enfants issus des différentes catégories sociales qui constituent la société rurale ; le seraient-ils que les différents groupes ne seraient pas égaux devant des risques identiques : le coût d'une scolarisation ratée n'est pas le même pour les familles les plus déshéritées et pour celles qui bénéficient d'une meilleure situation économique ; en outre, chaque groupe social accorde à chaque précédent une signification et un poids déterminés : l'entrée en sixième d'un fils d'artisan du village est perçue différemment par les familles d'ouvriers et par les familles d'agriculteurs. Pour que les modèles novateurs soient transmis d'un groupe à un autre, il faut que l'écart entre ces groupes soit suffisamment faible ; pour les familles que tout sépare des catégories dont sont issus les précurseurs, la réussite de ces derniers ne peut avoir valeur d'exemple.

Le modernisme du bourg

Cependant, plus le milieu social est hétérogène, plus les groupes en présence sont nombreux et plus ils diffèrent par leur situation économique, leur passé culturel, et le rapport qu'ils entretiennent avec l'Ecole, plus les chances d'apparitions des comportements novateurs sont forts ; ainsi, à S..., c'est parmi les familles du bourg que sont apparus les précurseurs. Si les commerçants et les artisans ont été les premiers à faire poursuivre des études à leurs enfants, c'est sans doute parce qu'ils ont été confrontés avec les difficultés économiques plus tôt que les agriculteurs. Contraints pour survivre à adopter les comportements économiques imposés par la société industrielle, ils ont été les premiers à abandonner progressivement le système de valeurs traditionnel ; en outre, c'est pour ce groupe que les probabilités objectives et subjectives de prolongation des études et de réussite étaient, à l'origine, les plus fortes ; c'est seulement, en effet, dans les familles de commerçants que des précédents anciens et isolés démontrent la possibilité et l'efficacité de la filière scolaire. Pour cette catégorie sociale, le processus de scolarisation a été très fortement cumulatif : le succès des précurseurs reçus au C.A.P. ou à l'Ecole Normale d'Instituteurs, en augmentant la probabilité subjective de réussite, augmente les probabilités subjectives et objectives de poursuivre des

études pour les enfants de même origine sociale ; dans ce groupe à effectif réduit, où les relations entre les familles sont étroites et où la concurrence suppose pour certains un qui-vive perpétuel, la crainte de déchoir transforme le mode en norme, et transforme la norme en incitant à la surenchère : si les enfants des autres artisans ont fait leur apprentissage au C.E.T., il devient impossible que le fils du charron « se place » à quatorze ans, et souhaitable qu'il entre en sixième ; aussi l'entrée au C.E.G., voire au lycée, se substitue à l'orientation vers les C.E.T. Parce que la prolongation des études devient peu à peu la règle imposée par le groupe, les familles sont amenées à tenir de moins en moins compte des risques d'échec qu'elle comporte, et à les minimiser ; l'estimation subjective des chances de réussite tend à dépasser la probabilité objective de succès.

Dès lors que la prolongation des études devient la conduite modale des familles les plus favorisées, et constitue ainsi un indice de réussite, elle tend à s'imposer comme norme pour ceux qui peuvent emprunter au groupe privilégié des modèles de comportement novateur. A S..., les ouvriers, anciens cultivateurs ou fils de cultivateurs contraints par l'évolution économique à abandonner l'agriculture, constituent deux groupes : à ceux dont une reconversion trop tardive a consommé la prolétarisation et qui ont dû se résigner à travailler dans les petites entreprises locales, s'opposent ceux qui ont pu s'embaucher avant la crise de l'emploi dans les grandes usines du chef-lieu. La situation de ces derniers est assez proche de celle des commerçants et des artisans ; leurs revenus sont comparables ; ils ont comme eux mesuré très tôt la dégradation des conditions économiques et l'inefficacité des filières traditionnelles ; incités par l'exemple de leur milieu de travail à adopter un style de vie urbain, ils ont peu à peu répudié les normes de la société rurale. En outre, la situation d'un fils d'ouvrier en face du système d'enseignement n'est pas radicalement différente de celle des enfants de petits artisans, et n'est pas perçue comme telle par les familles ouvrières ; ainsi, rien n'interdit à ce groupe d'emprunter à celui des familles commerçantes des pratiques nouvelles en matière d'éducation ; de fait, on observe chez l'ensemble des ouvriers non prolétaires une progression très sensible de la scolarisation. Les aînés sont « placés », les cadets entrent au C.E.T. et les plus jeunes en sixième.

L'attentisme des familles paysannes

Au modernisme du bourg s'oppose l'attentisme des familles paysannes de S... Parce que les effets

de la crise agricole se sont fait sentir à une époque récente, la collectivité paysanne a pu rester attachée aux valeurs de la société traditionnelle plus longtemps que la population du bourg ; ainsi, pour les agriculteurs les moins menacés, qui peuvent encore espérer se maintenir sur leurs terres, la scolarisation demeure un pis-aller, réservé à ceux qui n'ont plus les moyens d'assurer l'avenir de leurs enfants par les voies traditionnelles ; par contre, les contraintes économiques qui pèsent sur la majorité des cultivateurs, petits fermiers prolétarisés par une évolution rapide et qui leur a paru soudaine, leur interdisent d'« établir » les jeunes comme par le passé ; mais elles rendent la filière scolaire inaccessible aux familles les plus déshéritées. En accroissant les disparités réelles, la crise qui menace la collectivité paysanne renforce le sentiment traditionnel des différences qui opposent et qui doivent opposer les gens du bourg aux cultivateurs, et augmente ainsi la distance qui sépare ces derniers des autres catégories sociales. L'entrée au collège des enfants du bourg n'accroît donc pas l'espérance subjective de scolarisation des enfants des familles paysannes ; tout au contraire, la scolarisation des enfants de commerçants peut induire auprès des cultivateurs un effet inverse ; en effet, dans la mesure où elle actualise et où elle accentue encore l'opposition entre le bourg et les hameaux, l'entrée au collège des enfants des novateurs n'est pas sans renforcer en retour le conservatisme des paysans ; des 48 enfants d'agriculteurs scolarisés à S... depuis 1956, 4 seulement sont entrés dans un C.E.T., 8 en sixième. Parmi ces derniers, 7 sont des filles : parce que la logique des échanges matrimoniaux confère à celles-ci des chances supplémentaires de mobilité sociale ascendante et de mobilité géographique, qu'elles peuvent accéder plus facilement à des professions urbaines et que leur formation n'est pas considérée avec le même sérieux que celle des garçons, on se hasarde plus facilement à les scolariser.

On peut donc supposer que la généralisation de la prolongation des études dans une communauté donnée dépend de la structure sociale de cette communauté ; si des disparités économiques et sociales considérables introduisent dans la stratification sociale villageoise une ou plusieurs solutions de continuité, l'adoption des normes nouvelles risque d'être circonscrite aux catégories les plus favorisées et de renforcer en fin de compte le conservatisme de ceux qui s'en voient interdire l'emprunt par leur situation objective et par l'image qu'ils se font de cette situation.

LE HANDICAP SCOLAIRE DES JEUNES RURAUX NE RISQUE-T-IL PAS DE SE PERPETUER ?

L'existence d'un système de valeurs propre à la société traditionnelle a jusqu'ici redoublé les handicaps scolaires dont sont victimes les jeunes ruraux issus de classes populaires ; l'impossibilité objective de prolonger des études a été exprimée dans la logique de l'ethos paysan, qui valorise le travail manuel et qui consent difficilement aux jeunes un avenir différent du passé de leurs parents. En amoindrissant la confiance en soi de la société traditionnelle et sa défiance envers l'Ecole, l'évolution économique crée des conditions favorables à l'introduction et au développement de pratiques nouvelles en matière d'éducation ; l'affaiblissement des normes anciennes ne suffit pas cependant pour déterminer une conversion généralisée des attitudes. L'hétérogénéité des collectivités rurales, l'existence d'un réseau serré d'interconnaissance, favorisent certes l'apparition et la transmission de comportements novateurs ; dans des groupes à effectif restreint, il suffit d'un faible accroissement de la scolarisation pour que s'inverse la norme ; en outre, le souci de manifester leur attachement à la « modernité » peut inciter certaines familles à surestimer la probabilité réelle de réussite de leurs enfants ; les processus de scolarisation, au niveau de l'entrée en sixième, peuvent donc être très fortement cumulatifs. Cependant, toutes les catégories sociales qui constituent la collectivité villageoise ne sont pas nécessairement entraînées dans le « cycle de la scolarisation », et n'y participent pas toutes au même degré ; ainsi l'opposition traditionnelle entre pay-

sans et non-paysans, gens du bourg et gens des hameaux, interdit à la collectivité paysanne l'emprunt de normes nouvelles auprès des autres catégories sociales ; pour que cesse la réticence des familles de cultivateurs, il faudrait entre autres que le coût de la scolarisation soit abaissé, que soit démontrée l'efficacité de la filière scolaire, et que diminuent les risques d'échec encourus par leurs enfants.

La raréfaction des emplois locaux, la dégradation des filières traditionnelles de placement, l'augmentation légale de la durée de la scolarité obligatoire tendront sans doute à généraliser l'entrée en sixième des jeunes ruraux. La prolongation de la scolarité tendra ainsi à devenir un « choix forcé » pour l'ensemble des catégories sociales. Dans la mesure où les possibilités de réussite scolaire et de réussite sociale réellement offertes aux enfants issus des classes populaires par le système d'enseignement ne se sont pas sensiblement accrues, on peut se demander si l'élimination des jeunes ruraux, relégués pour la plupart dans les sections les moins prestigieuses des établissements les moins prestigieux, ne sera pas seulement différée jusqu'à la fin de la troisième. S'il en est ainsi, les enfants issus des familles rurales populaires seraient, dans le meilleur des cas, affectés d'un handicap identique à celui dont sont victimes les enfants d'origine ouvrière, et continuerait pour la plupart à être exclus de l'enseignement secondaire long et de l'enseignement supérieur.

DISCUSSION

M. Gatheron. — M. Grignon impute au système de valeurs de ce qu'on appelle « société traditionnelle » la responsabilité d'avoir « jusqu'ici redoublé les handicaps scolaires dont sont victimes les jeunes ruraux issus des classes populaires ». La forme très brève de cette affirmation risquerait de créer non seulement une équivoque, mais de répandre une erreur certaine.

Pour l'éviter il faut préciser que la tradition invoquée ici est en réalité toute récente et appartient à la sociologie villageoise caractérisée par le gouvernement des notables. Ce sont eux qui, depuis le XVII^e siècle, en fondant pour leurs enfants les collèges urbains, ont répandu cet état d'esprit d'ironie à l'égard du paysan désireux de s'instruire. Ils ont trouvé facilement des oreilles complaisantes parmi

les gens qui dépendaient d'eux, parmi les envieux, les incapables, les paresseux etc... Constituant la classe urbaine et absentéiste, devenus industriels et séparés peu à peu du milieu rural, ils ont eu avantage à trouver dans la paysannerie la main-d'œuvre dont ils avaient besoin à la ville. Une paysannerie ayant non seulement élu des dirigeants professionnels mais constitué des cadres sociaux instruits les eût considérablement gênés. Paradoxalement, les instituteurs ruraux ont pendant longtemps agi dans le même sens, mais sans beaucoup viser au-delà de la formation de fonctionnaires subalternes. Aujourd'hui on peut leur reprocher parfois de retenir les bons élèves au village, non pas avec le but d'en faire des ruraux capables d'évoluer sur place, mais pour les « pousser » jusqu'au certificat d'études primaire afin

d'enrichir leur propre palmarès pour être bien notés et accéder à un poste en ville. Ils mettent ainsi obstacle à l'entrée de leurs meilleurs élèves dans un autre ordre d'enseignement à un âge normal.

La « société traditionnelle » rurale authentique est depuis toujours une communauté et il est facile d'observer, là où elle existe encore, qu'elle favorise au contraire grandement la culture, pour autant que celle-ci ne détruise pas, en s'imposant, sa culture propre. L'extraordinaire activité intellectuelle et la promotion culturelle que l'on constate dans les kibbutzim en fournit l'excellente preuve.

J. Monnot. — Les différences constatées dans la variabilité des succès scolaires en fonction des origines sociales ne sont-elles par le résultat d'un consensus général de recherche d'une sorte de confort dans la stabilité : stabilité de résidence, stabilité de métier, stabilité de genre de vie ?

Toute évasion est une aventure ou tout au moins le paraît. Toute forme qui conduit à maintenir le mythe de la voie tracée : « tu seras forgeron et mourras forgeron » entraîne une fermeture des groupes sur eux-mêmes. Il conviendrait donc d'ouvrir ces cercles en montrant les possibilités d'évasion successives et leur intérêt. Dans un nouveau climat, il devient alors possible de mettre au point d'autres systèmes et de dégager les moyens.

D. Fernagu. — Dès le début de la scolarisation, le jeune rural est défavorisé, et ne peut être à parité avec le jeune urbain. En effet il a été peu parlé de l'équipement pédagogique des campagnes : un handicap si précoce est difficilement rattrapable. L'instituteur a dans la même classe, des élèves de la maternelle et des élèves du certificat d'études, ayant plus de 6 ans de différence. Comment l'élève ne serait-il pas défavorisé ?

De plus, bien souvent, le jeune instituteur est envoyé à la campagne pendant ses premières années d'enseignement. La classe rurale est un champ d'essai pour lui. On y envoie également l'instituteur peu compétent.

Dernière différence : dès 12 ans, le rural doit faire sa part de travail sur l'exploitation. Il est donc défavorisé dans ses conditions de travail par rapport au jeune fils d'ouvrier qui, au contraire, profite d'un mythe : il poursuit ses études et ses parents l'adorent.

H. Charpin. — Les obstacles placés entre l'enfant agricole et l'instruction sont nombreux et importants. Mais n'y a-t-il pas tout de même des éléments positifs ? Un enfant agricole rentre de l'école et doit travailler pour l'exploitation : c'est autant de temps perdu pour les études, mais n'est-ce pas aussi une occasion pour l'enfant de prendre un rude contact avec le réel et d'en tirer des enseignements ?

Puisque dans la pratique les enfants agricoles se tirent moins bien que les autres des difficultés scolaires, n'est-ce pas un peu la faute des enseignants qui ne savent pas faire la liaison entre les études

faites à l'école et les occasions d'observer le réel en participant quotidiennement au métier des parents ?

De famille parisienne, agronome, j'ai été 8 ans agriculteur quand mes enfants avaient moins de 10 ans. Il me semble que dans la suite de leurs études, mes enfants ont beaucoup profité des contacts avec le réel occasionnés par leur vie quotidienne dans une exploitation agricole. Mais j'ai beaucoup cherché moi-même à établir les traits d'union entre ces réalités et les abstractions des études scolaires.

M. Joly. — Suivant les régions, l'attitude des paysans devant l'enseignement est certes très variable. Dans la région de Midi-Pyrénées par exemple, on observe un allongement spontané de la scolarité résultant d'une attitude des familles et d'un consensus général du milieu favorable à l'enseignement.

Cependant, quels que soient les services rendus dans le passé, l'enseignement agricole spécifique dès le jeune âge, consacré pour l'avenir par une législation spéciale, ne risque-t-il pas de maintenir les agriculteurs dans un état de ségrégation qui est à la base de bien des handicaps devant les chances données par l'enseignement ?

M. Catherin. — Les pauvres peuvent-ils être rationnels ? Oui, autant pour le développement économique que pour la promotion sociale. Ils évaluent leurs possibilités au plus juste et fondent leur décision sur ce critère, mais la société ne les accueille pas ou mal, et les résistances sont mal analysées.

C'est un témoignage personnel que j'apporte pour approuver et confirmer ce qui a été dit dans ce rapport. Ayant vécu dans le milieu rural jusqu'à 27 ans et y conservant actuellement des liens très étroits, je puis dire que les affirmations sont exactes. Si nous reconnaissons les méfaits du conformisme du groupe en milieu rural, nous pensons également que le refus du monde moderne est motivé par l'inaptitude de la société industrielle et de l'école à les accueillir.

Les attitudes de conformisme du milieu sont rejoindes par l'attitude des classes bourgeoises, urbaines ou rurales, qui font de la démagogie en prétendant qu'il est aussi difficile de s'orienter lorsqu'on a fait des études. La progression du savoir exige que la société élimine rapidement ces handicaps.

Cl. Grignon. — Il convient sans doute de préciser le sens et les limites de l'exposé qui précède. On s'est efforcé de présenter une approche sociologique de la situation scolaire des jeunes ruraux dans la société française contemporaine, à partir d'observations recueillies de manière monographique. On s'interdisait par là-même de proposer des explications non sociologiques du phénomène étudié, et de recourir à des notions psychologiques véhiculées et imposées par le discours commun, telles que « le désir de stabilité » ou « le refus de l'aventure ». Il fallait en outre se garder de toute généralisation fondée sur une assimilation non vérifiée ; ainsi il n'est pas possible d'identifier, sous le rapport envisagé, un village

français traditionnel et un kibbutz israélien, à moins qu'on ne cède à la tentation de réduire les différences les plus fondamentales en se référant à une essence transhistorique de la société rurale. Enfin, on se proposait de décrire et d'expliquer, et non d'imputer à un groupe social déterminé la responsabilité morale du handicap scolaire qui affecte les jeunes ruraux. Sauf à postuler la plasticité et la transparence des faits sociaux, ce qui constituerait la négation du principe fondamental de la méthode sociologique, il n'est pas possible d'attribuer l'apparition d'un phénomène et moins encore sa persistance, à la seule volonté délibérée d'une catégorie sociale. Certes l'inculture des paysans a pu favoriser la domination des notables ; de même les succès remportés au certificat d'études par de bons élèves ont pu peut-être infléchir la carrière de certains instituteurs. Cependant le handicap scolaire des jeunes ruraux est en dernière analyse la résultante d'un ensemble de facteurs sociaux, économiques et culturels qui déterminent l'action des individus et des groupes beaucoup plus qu'ils n'en dépendent. C'est pourquoi il ne faut peut-être pas accorder une importance décisive au rôle de l'instituteur, et à la « misère pédagogique » des écoles rurales souvent condamnées au système de la « classe unique », et desservies par des débutants. On a vu à quel point la liberté d'action de l'instituteur était limitée ; en outre, les instituteurs débutants, moins conscients que leurs ainés des risques encourus par ceux de leurs élèves qui se hasardent à poursuivre leurs études, sont peut-être les plus enclins à favoriser l'entrée en sixième. L'amélioration de l'encadrement pédagogique, « l'activisme » des instituteurs constituent des conditions favorables mais non suffisantes de la réduction du handicap scolaire des enfants d'origine rurale. Ainsi l'école de S... comptait trois classes, tenues par des instituteurs très expérimentés, en poste dans le village depuis plus de vingt ans ; malgré cette situation favorable, la prolongation des études est restée exceptionnelle jusqu'en 1960.

On peut se demander si une pédagogie mieux adaptée ne parviendrait pas à tirer parti de certaines contraintes qui pèsent sur les jeunes ruraux. Par exemple, le travail que les enfants d'origine paysanne fournissent sur l'exploitation familiale ne pourrait-il être une source d'enrichissement intellectuel et de progrès scolaires, pour peu que les enseignants sachent faire la liaison entre l'école et le réel ? Pour que les enfants tirent de leur travail professionnel des enseignements utiles au travail scolaire, il faudrait en fait qu'ils entretiennent avec l'aide qu'ils apportent à leurs parents un rapport distant et ludique incompatible avec le sérieux d'une

tâche dont dépend parfois la survie de l'exploitation familiale ; il faudrait en outre qu'ils « déchiffrent » leur travail professionnel au moyen du « code » savant qu'ils ne possèdent pas. Dans ces conditions le travail sur l'exploitation ne peut guère avoir de valeur pédagogique, si ce n'est pour les enfants dont la famille détient à la fois les savoirs professionnels et les savoirs cultivés, par exemple pour les enfants d'un « ingénieur agronome lui-même issu d'une famille parisienne ».

Il n'est pas possible, dans l'état actuel des recherches, d'apprécier les risques de « ségrégation » que présente l'enseignement agricole ; pour que celui-ci contribue à réduire le handicap scolaire des jeunes ruraux, il faut sans doute que les élèves des établissements agricoles puissent facilement, et à tous les niveaux, accéder aux autres ordres d'enseignement. Des études ultérieures, que le laboratoire de sociologie rurale de l'I.N.R.A. projette d'entreprendre et qui porteront entre autres sur le devenir scolaire et professionnel des anciens élèves de l'enseignement agricole, s'efforceront de répondre à cette question.—

On a cherché ici à expliquer le handicap scolaire des jeunes ruraux par l'observation d'un « cas limite » ; S... représente, à certains égards, une sorte de « type idéal » du village traditionnel. Il est certain que le taux de scolarisation des jeunes ruraux dans l'enseignement secondaire, et l'attitude des familles rurales à l'égard de l'école varient suivant les régions ; on sait par exemple que la prolongation de la scolarité est plus fréquente dans les départements du midi que dans ceux qui sont situés au nord de la Loire. Une étude plus complète devrait donc comparer les observations recueillies dans des situations différentes, en utilisant par exemple, la typologie suivante :

- I — Région d'agriculture traditionnelle
a) à faible taux d'entrée en sixième (cas de S.)
b) à taux d'entrée en sixième élevé.

- II — Région d'agriculture moderne
a) à faible taux d'entrée en sixième
b) à taux d'entrée en sixième élevé.

Il faudrait cependant examiner dans quelle mesure l'accroissement du taux de scolarisation en sixième dans les régions les plus favorisées correspond à une réduction réelle des handicaps, en étudiant le *cursus* scolaire des enfants scolarisés : si la majorité des jeunes qui prolongent leurs études entrent dans des sections modernes de CEG, s'ils interrompent leur scolarité au cours ou à la fin du 1^e cycle, leur entrée en sixième aboutit en effet à leur relégation puis à leur élimination.